

fédéral—que le bureau de placement écrivait un article intitulé:

Québec participera au programme de la mobilité de la main-d'œuvre.

Je crois que c'est à cette date que le Québec a décidé de suivre l'exemple des autres provinces et de participer à ce programme de la formation de la main-d'œuvre.

Au tout début, nous avons constaté—et je suis sûr que l'honorable ministre l'a constaté aussi—des abus, comme il s'en est produit dans les autres programmes, comme dans celui des travaux d'hiver, par exemple. Au cours des premières années de l'application du programme des travaux d'hiver, il y a eu des abus qui étaient surtout causés par le manque d'orientation et d'organisation tant du côté provincial que fédéral. Or, je crois que les principaux abus que nous pouvons mentionner à l'honorable ministre aujourd'hui sont un peu causés par ce manque de connaissances ou d'orientation.

Par exemple, nous avons vu que plusieurs personnes qui s'étaient inscrites à ces cours y venaient beaucoup plus pour le chèque qu'elles recevaient que pour l'orientation professionnelle.

Les amendements que le ministre nous présente aujourd'hui et ceux qu'il se propose de nous présenter plus tard visent à corriger cette situation presque imprévisible. En effet, dans nos régions, on a vu des personnes de 60, 65, 70 ans aller suivre des cours de perfectionnement, alors qu'elles avaient terminé leurs études en deuxième ou troisième année. Et ainsi, des mères de sept ou huit enfants, qui ne s'étaient occupées que d'élever leurs enfants avant cette date, tout à coup, se sentaient un goût pour l'étude et y retournaient, laissant leur famille, tant bien que mal, à une gardienne. Nous avons vu un peu toutes sortes de choses comme cela lors de ces cours et, après en avoir discuté avec certaines personnes autorisées, nous avons conclu qu'il faudrait améliorer la méthode de sélection. Et je me demande si l'on observe encore aujourd'hui ce règlement de trois ans. On dit bien, pour qu'une personne soit éligible aux cours, il faut qu'elle ait été trois ans sur le marché du travail ou, plus précisément, je veux dire qu'il faut absolument que le candidat ait été inscrit au bureau de placement depuis trois ans comme étant apte au travail. Je voudrais que le ministre me confirme cette interprétation.

C'est entendu que si l'on exigeait du candidat qu'il ait été inscrit depuis trois ans comme étant apte à travailler, eh bien, nous n'aurions certainement pas eu de ces personnes de 60, 62, 65, même 69 ans, qui ne se présentaient pas du tout avant cette date au bureau de placement et qui, tout à coup, ont le droit de suivre ces cours alors

que des gens, qui étaient éligibles à ces cours, n'avaient pas de place. Ces personnes âgées prenaient la place des plus jeunes, de celles de 30, 35 ans, qui étaient éligibles à ces cours et que l'on refusait. Pourquoi? Parce qu'on n'avait pas de place; on n'avait pas assez de professeurs pour former une autre classe. Et c'est précisément cette difficulté que nous rencontrions dans nos régions et que nous rencontrions encore l'hiver dernier. Et, j'en ai eu des cas. J'ai communiqué avec le ministre et avec son secrétaire, et l'on m'a confirmé qu'on était obligé d'accepter cette année tous ceux qui l'an passé suivaient les cours.

Eh bien, systématiquement, on accepte la même erreur qu'on a dénoncée au ministère. Et cet hiver, en fait, j'ai vérifié et les responsables du bureau de la main-d'œuvre me disent qu'ils sont obligés d'accepter tous ceux qui se sont présentés l'an dernier mais que l'an prochain, eh bien, ce sera une autre affaire, ce sera amendé. Ils accepteront les sujets selon les nouvelles normes. Mais, je crois que si l'on a commis une erreur l'hiver dernier, il n'était pas nécessaire de la répéter cet hiver.

● (5.00 p.m.)

Et, encore une fois, la difficulté, dans nos régions, c'est la pénurie de professeurs. On peut avoir 100, 125 candidats, mais on ne peut disposer que de deux ou trois professeurs. Je ne sais pas en définitive si c'est le gouvernement provincial qui est censé fournir les professeurs pour ces cours. Je veux bien croire qu'ils sont payés par le ministère de la main-d'œuvre, mais je ne puis comprendre cette pénurie de professeurs, dans nos régions en particuliers, si on a l'organisation voulue pour aller les chercher à temps et leur indiquer leur travail. Ces cours ont certainement été institués pour le bien de la population et ils doivent atteindre l'objectif, c'est-à-dire donner ces cours à celui qui a besoin de se perfectionner, qui a besoin de s'orienter dans une autre ligne. C'est là leur but principal.

Je suis sûr qu'en scrutant la loi davantage et en la rendant plus apte à satisfaire les besoins de chacune des régions, elle continuera certainement à fonctionner dans le meilleur intérêt de toute notre population.

J'avais noté le problème qu'on traitait avant moi les députés d'Ontario et de Greenwood (MM. Starr et Brewin), celui que représente un étudiant, un jeune homme, qui a abandonné ses études depuis 12 mois. Eh bien, je veux attirer moi aussi l'attention du ministre sur ce point, parce qu'il y a ambiguïté à ce sujet, et ce même dans les bureaux de placement.

Un jeune homme se présente dans un bureau de placement et s'il n'a discontinué ses études que depuis 10 mois, 11 mois, on lui dit: Tu n'es pas éligible. Et l'on a raison.